

# Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 12 avril 2021

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 12 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 12

**L'an deux mille vingt et un le DOUZE AVRIL**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu GAILLARD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 08 avril 2021.

**Présents**: Mesdames et Messieurs GAILLARD Matthieu, ANDRÉ Charlotte, GIMENEZ Guillaume, VIARGUES Delphine, BACH Yves, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, ESCUDIER Isabelle, CONTE Benoît, LÉVEILLÉ Juliette.

**Absents excusés** : néant

**Absents non excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : LÉVEILLÉ Juliette.

**Compte de gestion 2020** établi par Monsieur BOURGEOIS, Receveur municipal, est en tous points conforme au compte administratif. Les résultats d'exécution toutes sections confondues à la clôture de l'exercice 2020 sont un déficit de 123 185,93 €.

**Compte administratif 2020** voté sous la présidence de M. Guillaume GIMENEZ.

## **Affectation des résultats sur le budget primitif 2021**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement → 228 430,33€

Reste sur excédent de fonctionnement → 150 097,00 €

Déficit d'investissement reporté → 334 578,07 €

**Participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école** pour un total de 74 549,54 €.

Reste à la charge de Limogne 55 010,94 €.

Pour info, nous allons verser à l'école privée Saint Joseph 27 778,36 € pour les élèves de Limogne.

**Participation des communes aux charges de fonctionnement de la cantine** pour un total de 25 177,19 €. Pour info, la charge de Limogne s'élève à 17 200,26 €.

**Création d'emploi saisonnier de Maître Nageur Sauveteur** pour la saison estivale. La piscine municipale sera ouverte du samedi 12 juin au dimanche 12 septembre inclus.

**Taux et produits des impositions directes locales** La suppression progressive de la taxe d'habitation dès 2021 au niveau local entraîne l'affectation aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné d'un dispositif d'équilibrage sous forme d'un coefficient correcteur afin de neutraliser la surcompensation dans notre cas.

Compte-tenu de la pression fiscale élevée dans notre commune il n'y aura pas de modification des taux actuels, à savoir :

- Foncier Bâti 18,45% auquel est ajouté le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties 23,46% → 41,91%

- Foncier Non Bâti 140,78%

- Cotisation Foncière des Entreprises 26,09%.

**Budget Primitif 2021** s'équilibre en dépenses et recettes

Section de fonctionnement à 1 034 777 €

Section d'investissement à 1 330 174 €

Les documents budgétaires de la commune seront à la disposition du public dans les 15 jours après adoption, soit à partir du 28/04/2021. Merci de prendre rdv en téléphonant au 05.65.31.50.01 ou par mail à [administration.mairie@limogneenquercy.fr](mailto:administration.mairie@limogneenquercy.fr).

**Mises à disposition de bâtiments publics pour deux projets : association Sembius et collectif d'artistes** Après discussions il est décidé d'ajourner les décisions

La séance est levée à 22h.

Fait à Limogne en Quercy, le 13 avril 2021

Le Maire, Matthieu GAILLARD,

